

DATE DE PUBLICATION : 15 octobre 2008

Le chef du service des Immeubles centraux et sociaux

Délégation de signature

Vu la délégation de pouvoirs du gouverneur de la Banque de France donnée au Secrétaire général le 3 octobre 2008 ;

Vu la délégation de pouvoirs du Secrétaire général donnée au directeur de l'Immobilier et des Services généraux le 3 octobre 2008 ;

Vu la délégation de pouvoirs donnée par le directeur de l'Immobilier et des Services généraux le 3 octobre 2008 ;

En cas d'absence ou d'empêchement du chef du service des Immeubles centraux et sociaux (SICS), M. Philippe CARON, délégation permanente est donnée à M. Marc MORAU, directeur de l'Immobilier et des Services généraux, à M. Michel CHEVALIER, adjoint au directeur de l'Immobilier et des Services généraux, et à Mme Catherine THEBAULT, adjointe au chef du SICS, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tout document de nature à engager la Banque pour les marchés de travaux relatifs à l'exercice des activités du SICS, dont le montant est inférieur ou égal à 125 000 € HT, et pour les marchés de services relatifs à l'exercice des activités du SICS, dont le montant est inférieur ou égal à 15 000 € HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers, délégation permanente est donnée à Mmes Françoise GEX et Dominique BROY, chargées de secteur, ainsi qu'à M. Christian FOURNIER, ingénieur, et à MM Pierre-Yves SCHULZ et Armand PERSICO, architectes, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tout document de nature à engager la Banque pour les marchés de travaux relatifs à l'exercice des activités du SICS, dont le montant est inférieur ou égal à 125 000 € HT, et pour les marchés de services relatifs à l'exercice des activités du SICS, dont le montant est inférieur ou égal à 15 000€ HT.

Fait à Paris, le 3 octobre 2008

Philippe CARON